

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2022**

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Ludovic STIOT, Christian COLLOT, Valery FARCY, Stéphane PERTUISOT, et Mme Karine GIBAUX

Étaient absents excusés : Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, M. Christian GIBIER ayant donné pouvoir à M. Thierry LORNE, Mme Véronique BECART ayant donné pouvoir à M. Stéphane PERTUISOT, Mme Isabelle COQUILLE ayant donné pouvoir à M. Patrick LECONTE

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent que trois nouveaux points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Renforcement de l'installation communale d'éclairage public sur toute la commune - Passage en luminaires LEDs
- Frais de scolarité - Principe de réciprocité entre la commune d'AUXON et la commune d'ERVY-LE-CHATEL - Convention
- Demande de subvention - ADMR - Monalisa

Les membres du conseil ayant accepté à l'unanimité, ces points seront abordés au cours de la séance.

Le Conseil Municipal,

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public sur toute la commune - Passage en luminaires LEDs,

APPROUVE la convention de réciprocité entre la commune d'AUXON et la commune d'ERVY-LE-CHATEL, concernant la fréquentation de l'école,

VOTE une subvention pour l'ADMR - Monalisa,

ACCEPTE la participation financière votée par la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche (C.C.C.V.A.) relative aux frais de fonctionnement à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021,

DÉCIDE de reconduire la convention relative à la fourniture de repas « livrés cuisinés » à remettre en température proposée par la Société API Restauration, pour l'année scolaire 2022/2023,

FIXE le prix des repas servis à la cantine pour l'année scolaire 2022-2023,

ANNULE des factures d'assainissement émises entre 2017 et 2021 pour un montant total de 1 149.37€ suite à des procédures de rétablissement personnel,

ANNULE des factures du service des eaux émises entre 2018 et 2021 pour un montant total de 374.70€ suite à des procédures de rétablissement personnel,

EFFECTUE des modifications budgétaires au budget du service des eaux, afin de passer les écritures comptables d'amortissement,

AUTORISE, après constatations de l'état des lieux, le remboursement du dépôt de garantie à l'ancien locataire suite à son départ du logement communal situé 305 grande rue,

DECIDE de louer, le logement communal 305 grande rue,
et **FIXE** les conditions de location,

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat,

OPTE pour la Publicité des actes de la commune par publication papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat,

VALIDE la proposition de la société C31 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour de l'école primaire, de la rue des écoles, de la rue du Champ du Moulin (en partie) et pour le pôle sportif (city stade),

DECIDE de faire réaliser les travaux de voirie pour la pose de bordures CC1 en rive de chaussée pour la rue des Croisettes (RD90) côté gauche et pour la route de Vert (RD58),
et **SOLLICITE** auprès du département une subvention,

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur Le maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,